



Direction générale de l'alimentation

**Service de la prévention des risques
sanitaires de la production primaire**

**Sous-direction de la qualité et de la
protection des végétaux**

**Bureau de la biovigilance, des
biotechnologies et de la qualité des
végétaux**

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par :
Frédéric VEY
Tél. : 01 49 55 49 26
Frederic.vey@agriculture.gouv.fr

Delphine DI BARI
Tel : 01 49 55 84 86
Delphine.di-bari@agriculture.gouv.fr

Réf. : BBBQV/2013-11/BPE-075
N° Convention COFRAC : 3309

SARL NOVAGRO
54 Route de Lacourtenours
31150 FENOUILLET

A l'attention de Monsieur Bruno DUPUY

Paris, le 28 novembre 2013

Objet : Décision d'agrément (n° BPE-075)

Conformément à l'article R. 253-38 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2007 relatif aux essais officiels et officiellement reconnus pour l'évaluation des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, et après examen du rapport d'évaluation établi par le Comité français d'accréditation (Cofrac) en date du 30 juillet 2013, l'agrément de votre organisme est maintenu.

Votre organisme est agréé pour réaliser des essais officiellement reconnus selon le périmètre suivant :

UNITE(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITE
SARL Novagro 54 route de Lacourtenours 31150 FENOUILLET	- Grandes cultures - Vigne - Cultures fruitières et arboriculture

Cet agrément est valable jusqu'au 10 janvier 2016. L'évaluation de renouvellement devra impérativement avoir lieu 5 mois avant cette échéance.

**L'ingénieur en chef des Ponts,
des Eaux et des Forêts**
Sous-Directeur
de la Qualité et de la Protection des Végétaux
Robert TESSIER

Copie : Cofrac